



### J'agis pour ma sécurité : Constituez votre kit de sécurité

- ✓ Radio à piles
  - ✓ Bougies ou lampes de poche,
- ✓ Nourriture et eau potable,
  - ✓ Médicaments,
- ✓ Vêtements.

## NUMÉROS D'URGENCE ET LIENS UTILES

18 ou 112 - Pompiers / n° d'urgence européen  
17 - Police/Gendarmerie  
15 - SAMU

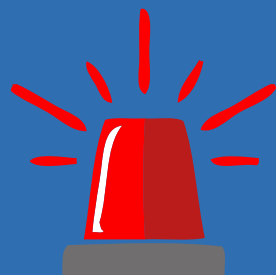
Mairie de Garancières : Tél : 01 34 86 41 33  
Courriel : [contact@mairie-garancieres.com](mailto:contact@mairie-garancieres.com)  
Site internet : [www.mairie-garancieres78.fr](http://www.mairie-garancieres78.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 10h/12h15 et 16h/18h. Mardi : 10h/12h15  
Samedi : 9h30/11h30.

### SITES INTERNET UTILES

Préfecture : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)  
Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### RADIO :

France Bleu : 107.1 FM



## CONSIGNES SPÉCIFIQUES

### ⇒ ÉVACUATION :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau),
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité,
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation.

### ⇒ CONFINEMENT :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer,
- Arrêter les systèmes de ventilation/climatisation,
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons, ou des linges humides.

Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée : Inondation - Neige/verglas - Grand froid - Tempête - Mouvement de terrain - Séisme - Transport de matière dangereuse - Pandémie - Canicule.



Garancières

# DICRIM simplifié

## Document d'information communale sur les risques majeurs

### La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du PCS répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce DICRIM présente les risques majeurs qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

*Le Maire, Christian Lorinquer*



## LES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE

### En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- Notifications envoyées via l'application «PanneauPocket» (à installer sur votre téléphone au préalable) ;



- Le site internet municipal ([www.mairie-garancieres78.fr](http://www.mairie-garancieres78.fr)). Abonnez-vous à la newsletter ;
- Appels téléphoniques, ou porte-à-porte. La sirène et les hauts parleurs.

### En cas d'évacuation, où se réfugier ?

- ⇒ Centre d'accueil : salle des fêtes, rue St Pierre



## Le risque INONDATION

➔ Secteur exposé : le centre village

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. L'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, par des comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences.

### Consignes de sécurité :

**AVANT :** Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

**A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :** Ne téléphonez qu'en cas de besoin - Coupez les alimentations de gaz et d'électricité - Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur - Montez dans les étages - Ne descendez pas au sous-sol - Evitez tout déplacement - N'allez pas chercher vos enfants à l'école. - Si vous circulez au moment de l'alerte : Ne circulez pas dans une zone inondée - Eloignez-vous des berges et ponts.

**APRES :** Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique - Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



## Le risque TEMPÊTE

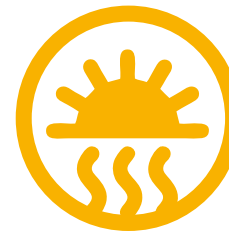
Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique. Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets, toitures, grues, chapiteaux, ...), détérioration des réseaux, perturbation des transports, etc...) et l'environnement (déforestation, et risque d'inondation,...).

### Consignes de sécurité :

**AVANT :** Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, ...) - Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serre, cabanon) - Fermez portes et volets.

**PENDANT :** Restez chez vous - Evitez tout déplacement inutile - N'intervenez pas sur les toitures - Ne vous promenez pas en forêt - Ecoutez les stations de radio locales.

**APRES :** Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol - Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



## Le risque CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

### Consignes de sécurité :

Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool) - Restez dans les pièces les plus fraîches du domicile - Evitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes - Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



## Le risque GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc. Ces périodes de Grand Froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

### Consignes de sécurité :

Protégez vos canalisations et compteur d'eau - Evitez de vous déplacer - limitez les efforts physiques et activités extérieures - Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.

En cas de neige/verglas : Pour se protéger des chutes, dégagez la neige sur les trottoirs devant votre domicile.

Si nécessaire, les démarches d'indemnisation :

- 1- Contactez votre assurance,
- 2- Prenez des photos du sinistre,
- 3- Ne jetez rien jusqu'à l'expertise,
- 4- Déclarez le sinistre (en recommandé dans les 10 jours suivant le classement en « catastrophe naturelle »).

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.

